

PROVINCE DE QUÉBEC41^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 8 DÉCEMBRE 2017

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 8 décembre 2017*

Aujourd'hui, à treize heures trente-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 151 Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur
- n^o 224 Loi concernant la subdivision d'un lot situé dans l'aire de protection de la maison Louis-Degneau et en partie dans l'aire de protection de la maison de Saint-Hubert (*titre modifié*)
- n^o 230 Loi concernant la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins
- n^o 233 Loi concernant un immeuble situé sur le boulevard Décarie à Montréal

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.